

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	<b>Séance publique du 29 septembre 2023</b>	<b>N° 2023-464</b>

Convocation du 22 septembre 2023

Aujourd'hui vendredi 29 septembre 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESKINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Alexandre RUBIO à M. Nordine GUENDEZ  
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY  
Mme Camille CHOPLIN à Mme Eve DEMANGE  
M. Stéphane GOMOT à M. Olivier CAZAUX  
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Maxime GHESQUIERE  
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS  
M. Thierry MILLET à M. Jacques MANGON  
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Pascale BOUSQUET-PITT à partir de 17h40  
Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h40  
M. Michel LABARDIN à partir de 17h59  
M. Jacques MANGON à partir de 17h30  
M. Michel POIGNONEC à partir de 14h45  
Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h05  
M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 16h


**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Alain GARNIER à M. Patrick LABESSE jusqu'à 11h45  
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h45  
Mme Brigitte TERRAZA à M. Jean-François EGRON à partir de 17h  
Mme Claudine BICHET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 15h30  
Mme Brigitte BLOCH à M. Guillaume MARI à partir de 16h45  
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET à partir de 14h45  
M. Jean-Baptiste THONY à M. Bastien RIVIERES à partir de 17h  
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à partir de 17h18  
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Typhaine CORNACCHIARI de 11h30 à 14h45 et à partir de 16h  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Pascale PAVONE à partir de 14h45  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY jusqu'à 11h  
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h  
M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PESKINA à partir de 16h  
M. Didier CUGY à Mme Laure CURVALE de 10h30 à 12h  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 15h45 et à partir de 17h55  
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 17h30  
M. Frédéric GIRO à Mme Pascale BRU à partir de 17h  
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne Lépine jusqu'à 16h  
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 17h18  
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Nadia SAADI de 10h40 à 12h40 et de 15h30 à 17h  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h15  
M. Stéphane MARI à Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h19  
M. Patrick PUJOL à Mme Christine BONNEFOY jusqu'à 13h45  
M. Franck RAYNAL à M. Dominique ALCALA de 12h45 à 15h  
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAS à partir de 15h  
Mme Béatrice SABOURET à M. Nicolas FLORIAN à partir de 16h55  
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h45

**EXCUSE(S) :**

Monsieur Fabien ROBERT.

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 29 septembre 2023</b>	<b>Délibération</b>
	Direction de la multimodalité  <b>Service études, animation territoriale, marketing</b>	<b>N° 2023-464</b>

---

**RER Métropolitain - Convention de financement de la réalisation d'un quai provisoire à Cubzac-les-Ponts - Décision - Autorisation**

---

Madame Claude MELLIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La halte de Cubzac-les-Ponts se situe sur l'axe ferroviaire Bordeaux-St Mariens intégré au RER, juste à la sortie de la Métropole entre les arrêts de La Grave d'Ambarès et de St André-de-Cubzac. Cette halte comporte deux quais voyageurs, dont le quai n°1 qui permet la desserte dans le sens St Mariens vers Bordeaux, est d'une longueur réduite, 53 mètres seulement. Cette longueur est faible en regard de celle des rames TER assurant le service sur cet axe, ce qui génère un risque non acceptable de « portes hors quai » : une fois le train à l'arrêt, des portes d'accès se trouvent en dehors du quai, dans une zone non aménagée pour la descente des voyageurs (grande hauteur d'embarquement, absence de cheminement plan et carrossable, obstacles le long des voies gênants pour rejoindre le quai etc.).

En l'état, seuls les matériels du type « BGC 81500 », permettent une desserte de ce quai en toute sécurité, avec toutes les portes à quai. Or l'augmentation de la fréquentation constatée sur cet axe, jumelée aux ambitions de développement du service prévues par le RER Métropolitain, imposent de passer à des configurations de matériel roulant plus capacitaire, et donc de trains plus longs. En effet, il est déjà nécessaire d'organiser des convois plus capacitaires, ce qui a amené SNCF Voyageurs et la Région Nouvelle Aquitaine à supprimer certains arrêts de cette halte aux heures de pointes depuis plusieurs mois. Le risque est également de devoir écarter la halte de Cubzac-les-Ponts de certains renforts de service du RER si ceux-ci sont prévus avec des rames longues.

A long terme, et à l'horizon 2028, l'usage de rames longues sera généralisé tout au long de la journée, et serait donc incompatible en l'état avec une desserte systématique de Cubzac-les-Ponts.

Afin de corriger ce problème, les partenaires du RER et SNCF Gares & Connexions proposent une solution d'aménagement à très court terme, permettant de rétablir la desserte systématique de Cubzac-les-Ponts au même titre que tous les autres points d'arrêt de l'axe. Il s'agit ainsi d'allonger le quai n°1 de 53m, portant sa longueur à 106 m environ, ce qui est compatible avec des convois double rames de type BGC 81500 (3 caisses) et simple rame BGC 82500 (4 caisses) ou B84500 (Régiolis 4 caisses).

Pour rendre cette solution rapidement exploitable, limiter le nombre d'études et organiser des travaux en dehors du processus de programmation habituel qui prévoit une visibilité des opérations à 3 ans minimum, une structure de quai provisoire est prévue à être mise en

place. Cette structure aura une durabilité de 10 ans minimum. Les besoins en aménagements définitifs seront évalués à l'aune des décisions qui restent à prendre par les partenaires du RER sur le type de matériel roulant qui sera utilisé à terme sur l'axe St Mariens-Langon. La Région Nouvelle Aquitaine et Bordeaux Métropole pilotent en effet une étude qui doit fournir des éléments de choix à l'automne 2023, commanditée au titre de l'accord cadre partagé entre les deux collectivités pour des *Analyses complémentaires aux études réalisées par SNCF* (délibération 2023-78).

Un premier niveau d'étude de l'allongement du quai de Cubzac-le-Ponts a pu être mené dans le cadre des opérations cofinancées du RER Métropolitain sur les gares et haltes. Pour poursuivre l'opération et offrir une solution le plus rapidement possible, il est proposé d'engager directement une phase de réalisation. SNCF Gares & Connexions assurera la Maîtrise d'Ouvrage de cet aménagement, avec une collaboration de SNCF Réseau sur des aspects connexes liés à l'infrastructure ferroviaire.

Le coût de cet aménagement est estimé à 774 000 € courants HT, en cofinancement réparti à parts égales entre la Métropole, le Département et l'Etat, soit 1/3 chacun, représentant 258 000 € courants HT pour la Métropole. La mise en service de l'aménagement est souhaitée au premier semestre 2024.

Phase Avant Projet	Clé de répartition	Besoin de Financement Montants en Euros courants
Etat	1/3	258 000 €
Département	1/3	258 000 €
Bordeaux Métropole	1/3	258 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>774 000 €</b>

La participation de Bordeaux Métropole aux suites de cette opération restera à évaluer, notamment selon le scénario d'exploitation de l'axe St Mariens-Langon qui reste à consolider, et également en fonction des aménagements nécessaires pour aménager le quai n°1 de Cubzac-les-Ponts de manière définitive.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5217-2,

**VU** les dispositions du livre IV partie II du code de la commande publique relative aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage publique et la maîtrise d'œuvre,

**VU** la délibération du Conseil métropolitain n°2018-826 du 21 décembre 2018 adoptant le projet de développement d'un Réseau Express Régional métropolitain,

**VU** la délibération du Conseil métropolitain n°2021-430 du 23 septembre 2021 adoptant le schéma métropolitain des mobilités,

**VU** les délibérations du Conseil métropolitain n°2022-189 du 25 mars 2022 et 2023-171 du 31 mars 2023 adoptant les révisions de la feuille de route du projet de Réseau Express Régional métropolitain,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** l'intérêt et l'urgence d'allonger le quai provisoire n°1 de la halte de Cubzac-les-Ponts dans le cadre du RER Métropolitain afin de rétablir l'arrêt systématique de tous les trains RER à cette halte, et de développer la desserte sur l'axe St Mariens-Langon,

## DECIDE

**Article 1** : de cofinancer les travaux d'allongement du quai provisoire n°1 de la halte de Cubzac-les-Ponts pour une participation estimée à 258 000€ courants.

**Article 2** : d'autoriser le Président à signer les conventions de financement correspondantes.

**Article 3** : d'imputer les dépenses correspondantes sur le chapitre 204, article 2324 du budget principal pour les exercices 2023 et suivants.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prend pas part au vote : Madame BOST, Monsieur EGRON, Madame MELLIER, Monsieur MAURIN, Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Madame BONNEFOY, Madame CURVALE, Madame DEMANGE, Monsieur DUPRAT, Madame LACUEY, Monsieur MANGON, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Madame RECALDE, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SAINT-PASTEUR, Monsieur SALLABERRY, Madame VERSEPUY

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 septembre 2023

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>6 OCTOBRE 2023</b>	Pour expédition conforme,
<b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>6 OCTOBRE 2023</b>	la Vice-présidente,
	Madame Claude MELLIER